



**XXVIII^e Conférence internationale
de la
Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**
2-6 décembre 2003

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
L'ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES VOLONTAIRES PRIS PAR
FÉDÉRATION INTERNATIONALE À LA XXVII^E CONFÉRENCE
INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU
CROISSANT-ROUGE**

**Rapport préparé par
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge**

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L' ENGAGEMENT À L'ÉGARD DES VOLONTAIRES PRIS PAR LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE À LA XXVII^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Introduction

Reconnaissant l'importance des volontaires pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, la Fédération internationale a pris l'engagement ci-dessous devant la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, tenue en novembre 1999.

Les volontaires sont la force la plus importante de toute Société nationale ; ils sont le « pouvoir de l'humanité » et les défenseurs des valeurs humanitaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. C'est pourquoi la Fédération internationale s'engage :

- *à examiner la situation actuelle des volontaires afin de mettre en lumière les domaines dans lesquels des changements sont nécessaires pour améliorer les services aux bénéficiaires, le statut des volontaires et leur rôle au sein de l'organisation ;*
- *à définir, en matière de volontariat, des politiques, des lignes directrices et des pratiques de gestion optimales qui soient claires et privilégient le développement des ressources humaines ;*
- *à garantir l'égalité des chances aux hommes et aux femmes de tous âges qui prennent part en tant que volontaires à la fourniture de services et à la direction des Sociétés nationales, à accroître la participation des groupes marginalisés et à veiller à ce que les volontaires reçoivent du personnel salarié l'appui nécessaire ;*
- *à coopérer avec les gouvernements pour élargir l'assise juridique, financière et politique du volontariat, et mobiliser un plus grand soutien de la part du public ;*
- *à développer la coopération avec d'autres organisations de volontaires à tous les niveaux et à jouer un rôle important dans la célébration de l'Année internationale des volontaires en 2001.*

Le présent rapport contient des informations sur la mise en œuvre de l'engagement.

Contexte

L'une des conclusions les plus importantes de l'évaluation *Bilan des années 90*, que la Fédération internationale avait conduite avant d'élaborer sa Stratégie 2010, était que le réseau mondial des volontaires représentait le *principal avantage comparatif* de l'organisation. Toutefois, l'évaluation révélait aussi que les Sociétés nationales avaient eu des « *difficultés à recruter et fidéliser les volontaires* » dans les années 90, et que « *l'effectif des volontaires avait considérablement baissé* ». Cette tendance mettant en péril l'action des Sociétés nationales et de la Fédération, l'Assemblée générale de 1999 avait adopté une *Politique relative au volontariat* et accepté que l'engagement sur le volontariat soit pris devant la XXVII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Dans ce contexte, le Secrétariat de la Fédération internationale a dressé, après consultation avec les Sociétés nationales, la liste suivante des principales raisons pour lesquelles il faut renforcer le volontariat Croix-Rouge et Croissant-Rouge :

Raisons extérieures au Mouvement

- **Des besoins croissants et qui évoluent :** Pour faire face aux besoins *croissants* des populations, les Sociétés nationales doivent s'attacher à mobiliser un plus grand nombre de volontaires. Pour faire face à l'*évolution* des besoins, elles doivent adapter les programmes de travail. Souvent, elles doivent pour cela mettre en place de nouveaux programmes et mettre fin à ceux qui ne sont plus pertinents. Ces processus ne peuvent pas être conduits à l'échelon des Sociétés nationales sans une gestion et un encadrement efficaces des volontaires.
- **De plus grandes attentes de la part de tous les partenaires :** Les gouvernements, les entreprises et les particuliers qui donnent de l'argent et d'autres ressources à notre Mouvement exigent aujourd'hui une qualité et une responsabilité plus grandes de la part des services volontaires, dont ceux qui sont fournis par les Sociétés nationales. Tel est le cas aussi des bénéficiaires, y compris les plus vulnérables, voire des volontaires eux-mêmes.
- **Une concurrence plus vive :** Le nombre des organisations à but non lucratif qui s'emploient à attirer des volontaires augmente rapidement partout dans le monde. La plupart d'entre elles sont de petites organisations à base communautaire dont la mission est très ciblée et qui souvent, grâce à une approche systématique de la gestion des volontaires, sont très performantes en matière de recrutement et d'engagement des volontaires. Il est donc d'autant plus nécessaire que la Croix-Rouge/le Croissant-Rouge établissent un environnement propice au volontariat pour que les services aux personnes vulnérables ne subissent pas les effets de la concurrence.
- **L'évolution du concept de volontariat :** Dans la plupart des Sociétés nationales, les structures du volontariat sont gérées suivant des méthodes traditionnelles, auxquelles aucun changement n'a été apporté depuis des années. À l'extérieur du Mouvement, en revanche, le volontariat a beaucoup évolué, principalement du fait de la mise au point d'approches systématiques de la gestion des volontaires. Cette évolution, conjuguée à une modification des données démographiques, une amélioration du niveau d'éducation, des changements sur le marché du travail, et à d'autres facteurs, explique que les volontaires d'aujourd'hui ont des parcours, des attentes et des besoins très différents de ceux d'il y a vingt ans. Il s'ensuit qu'ils attendent davantage des tâches qui leur sont confiées et souhaitent un meilleur encadrement, un soutien accru et davantage de reconnaissance.

Raisons internes au Mouvement

- **La Stratégie 2010 de la Fédération :** Le succès de la *Stratégie 2010* dépend largement de la capacité des Sociétés nationales de développer leur base de volontaires et de renforcer la gestion du volontariat et des programmes à l'échelon local.
- **Un nouvel énoncé de mission :** « Améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité » signifie qu'il faut non seulement mobiliser les donateurs, les membres et d'autres parties prenantes, mais aussi et surtout mobiliser et organiser les volontaires.
- **La difficulté d'attirer de nouveaux volontaires et de les fidéliser :** À propos du volontariat, le rapport d'évaluation *Bilan des années 90* a conclu que le Mouvement avait des « difficultés à recruter et à fidéliser les volontaires » et relevé que leur « effectif [avait] considérablement baissé ».
- **Des connaissances insuffisantes :** Le Mouvement n'a que très peu profité des progrès rapides réalisés à l'extérieur dans le domaine de la gestion des

volontaires. Bon nombre des responsables, volontaires, cadres et autres employés des Sociétés nationales et de la Fédération manquent donc de connaissances à jour sur le volontariat et la façon de faire travailler ensemble employés rémunérés et volontaires.

Mise en œuvre de l'engagement

Le Secrétariat de la Fédération internationale a pris, à partir du début de l'année 2000, d'importantes mesures pour faire face aux défis décrits ci-avant et faciliter la mise en œuvre de l'engagement. Les points ci-après mettent en évidence certains des principaux aspects qui ont été abordés :

Examiner la situation actuelle des volontaires afin de mettre en lumière les domaines dans lesquels des changements sont nécessaires pour améliorer les services aux bénéficiaires, le statut des volontaires et leur rôle au sein de l'organisation.

L'*Étude 2000 sur le volontariat* a été publiée en anglais, français, espagnol, arabe et russe. Il en ressort clairement que le volontariat et les tendances du volontariat varient suivant les régions. Le Secrétariat a donc engagé un processus de réunions consultatives régionales ainsi que d'autres activités, afin d'attirer l'attention sur les approches nationales du volontariat et acquérir une connaissance accrue du volontariat Croix-Rouge et Croissant-Rouge dans différents contextes culturels.

En 2001, plus de 30 Sociétés nationales ont participé et procédé à des échanges d'idées à la Conférence mondiale de l'Association internationale pour l'effort volontaire (IAVE), à Amsterdam. Au cours de cette Conférence, deux ateliers ont été organisés sur les différences culturelles dans le volontariat Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

Des ateliers spéciaux ont été tenus au Secrétariat de la Fédération en mai 2001, à l'occasion de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Plusieurs manifestations liées au volontariat ont été organisées pendant l'Assemblée générale de la Fédération de 2001 pour célébrer l'Année internationale des volontaires.

Un chapitre du Rapport sur les catastrophes dans le monde 2001 était consacré au volontariat et une rubrique sur le volontariat a été lancée sur le site Internet de la Fédération en 2002.

Des initiatives ont été prises partout dans le monde en vue d'examiner la situation des volontaires et de mettre en évidence les aspects auxquels une attention particulière doit être apportée pour améliorer les services aux bénéficiaires. Quelques exemples sont donnés ci-après :

Afrique

Deux réunions consultatives ont été organisées en Afrique, l'une pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (Addis-Abeba, avril 2000) et l'autre pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (Dakar, juin 2000). Les résultats de ces réunions ont été présentés à la V^e Conférence panafricaine, tenue à Ouagadougou (Burkina Faso), en septembre de la même année.

À la Conférence, les Sociétés nationales d'Afrique se sont engagées à :

- apporter un soutien actif au *plan Volontariat 2005* élaboré par le Secrétariat pour donner suite à la XXVII^e Conférence internationale ;
- définir des stratégies de recrutement bien claires, adopter des pratiques d'encadrement mieux adaptées aux besoins des volontaires et mettre au point des outils pédagogiques appropriés ;
- s'appuyer sur les valeurs culturelles et traditionnelles propres à faciliter le recrutement et l'encadrement des volontaires.

La même année, ces engagements ont été portés à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies avec le soutien du gouvernement du Burkina Faso.

Pour soutenir les Sociétés nationales d'Afrique, le Secrétariat a établi à Nairobi, en juillet 2001, un bureau chargé de coordonner le développement du volontariat dans la région. Des réunions consultatives appelées à examiner le statut du volontariat dans les sous-régions ont ensuite été convoquées pour l'Afrique australe, l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. La réunion qui devait avoir lieu en Afrique de l'Ouest a dû être reportée en raison de la situation dans cette sous-région. Les trois consultations qui ont été tenues ont abouti à la création de réseaux sous-régionaux de volontaires, favorisé le perfectionnement des connaissances à travers des études de cas, stimulé le partage des enseignements tirés des études de cas et encouragé la mise en pratique des idées nouvelles dans des Sociétés nationales pilotes choisies. De la documentation sur les expériences des Sociétés nationales pilotes est actuellement élaborée et sera distribuée aux parties intéressées.

Europe occidentale

En 2000, un groupe de Sociétés nationales d'Europe occidentale a établi le *Réseau ouest-européen pour le volontariat*. Depuis, celui-ci a tenu deux réunions par an pour débattre des moyens de développer le volontariat, examiner les problèmes en la matière et faire rapport sur les progrès accomplis.

Plusieurs visites d'étude ont été faites à des Sociétés nationales de la région en vue de recueillir et d'échanger des connaissances et des expériences. Le Secrétariat de la Fédération internationale a publié un rapport sur le volontariat au sein de la Croix-Rouge espagnole. Le rapport soulignait que cette Société nationale avait considérablement renforcé ses capacités au cours des dix à quinze années précédentes à travers un processus de changement systématique axé sur la prestation de services par des volontaires locaux. Elle avait ainsi nettement amélioré son image, sa notoriété et son aptitude à générer des ressources.

Asie/Pacifique

Les expériences des Sociétés nationales de Chine, du Japon et des Philippines ont été examinées en 2001, et trois rapports ont été élaborés par le Secrétariat de la Fédération internationale. Le rapport relatif à la Croix-Rouge philippine, qui peut être consulté sur le site Internet de la Fédération internationale, met en évidence l'efficacité de cette Société en matière de gestion des volontaires. Avec quelque cinq millions de volontaires, la Croix-Rouge philippine est, au vu des données dont dispose le Secrétariat, la Société nationale qui compte le grand nombre de volontaires au sein du Mouvement.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Le volontariat était inscrit à l'ordre du jour de la III^e Conférence régionale Moyen-Orient et Afrique du Nord, qui s'est tenue à Téhéran en 2001. En 2003, les expériences du Croissant-Rouge iranien ont fait l'objet d'une étude dont les conclusions sont disponibles sur le site Internet de la Fédération internationale.

Amériques

Dans la région, les travaux ont été centrés sur le concept de la gestion moderne des volontaires en tant qu'aptitude fondée sur la connaissance. Le partage des savoirs et la création de réseaux ont constitué des objectifs prioritaires, les Sociétés nationales souhaitant accéder à la philosophie et aux techniques les plus récentes en la matière. La *Conférence internationale sur l'administration des volontaires*, tenue à Denver (États-Unis) en 2002, a offert d'immenses possibilités d'apprentissage. La Fédération internationale et la Croix-Rouge américaine ont profité de l'occasion pour organiser avec succès une *semaine du développement du volontariat*. Des représentants d'un certain

nombre de Sociétés nationales y ont assisté et ont pris part à une réunion constructive avec le *Volunteer Administration Institute* de la Croix-Rouge américaine.

La délégation régionale de la Fédération internationale dans le Cône Sud a facilité les échanges d'expériences entre Sociétés nationales au sujet du volontariat. La situation de la gestion des volontaires dans la sous-région a été examinée et des statistiques relatives aux volontaires des Sociétés nationales ont été établies. Les Sociétés nationales tiennent une réunion sur la gestion des volontaires une fois par an.

Définir, en matière de volontariat, des politiques, des lignes directrices et des pratiques de gestion optimales qui soient claires et privilégient le développement des ressources humaines.

En 2000, le Secrétariat a distribué aux délégués des Sociétés nationales et de la Fédération plus de 500 exemplaires de la brochure *From the Top Down* qui présente le concept de la gestion professionnelle des volontaires.

Le plan *Volontariat 2005* du Secrétariat a été approuvé en 2001 et remis à toutes les Sociétés nationales avec la vidéo *Paroles de volontaires*. Dans le plan *Volontariat 2005*, le Secrétariat s'engage notamment à :

- promouvoir et soutenir la mise en place d'une structure permettant l'acquisition, le développement et l'échange des connaissances, en vue de faciliter le travail des Sociétés nationales ;
- s'efforcer de promouvoir, à l'extérieur du Mouvement, des conditions favorables au développement du volontariat ;
- travailler avec l'ensemble du Mouvement pour garantir les investissements nécessaires au développement du volontariat.

En 2002, le Secrétariat a mis au point et expérimenté, dans le cadre de son programme de formation des cadres des Sociétés nationales, des modules de formation sur le volontariat et la gestion des volontaires. Les modules de formation sont également mis à la disposition des délégués du Secrétariat qui, sur le terrain, sont chargés du développement organisationnel.

Le *Guide de mise en œuvre de la Politique relative au volontariat* a été élaboré, testé et publié dans les quatre langues officielles de la Fédération internationale et distribué à toutes les Sociétés nationales.

Le Conseil de direction de la Fédération internationale a décidé d'examiner des rapports sur le volontariat à chacune de ses réunions. En juin 2002, il a consacré au volontariat une séance spéciale à laquelle a participé un expert de l'extérieur. Cette action a été soutenue par des discussions sur les questions liées à la politique au sein des Commissions du développement, de la jeunesse et des secours de la Fédération.

La Fédération internationale a apporté son soutien à l'adaptation de la politique et des outils d'apprentissage aux cultures, aux systèmes juridiques et aux environnements divers à travers le monde. Un certain nombre de Sociétés nationales d'Afrique (par exemple, celles de l'Afrique du Sud, du Kenya, de l'Ouganda, de la République centrafricaine, du Sénégal et du Swaziland) ont élaboré ou sont en train d'élaborer leur propre politique relative au volontariat.

Les six Sociétés nationales d'Asie du Sud ont rédigé en commun et adopté un manuel du développement des ressources humaines pour les volontaires, qui s'inspire de la *Politique relative au volontariat* et du plan *Volontariat 2005* de la Fédération. Le manuel, qui a été adopté officiellement par les Secrétaires généraux de la région, doit être utilisé par chaque Société. Il définit les normes minima à respecter en matière de recrutement, de fidélisation, de développement, d'évaluation et de reconnaissance des volontaires, et reprend, en les intégrant, certains des aspects intégrés des politiques de la Fédération relatives à la jeunesse et à l'équité

entre les sexes, afin de garantir une plus grande diversité dans la base de volontaires de la région. La Croix-Rouge du Népal a été la première Société nationale de la région à adopter une politique relative au volontariat. Plusieurs autres Sociétés nationales ont renforcé leurs systèmes de gestion des volontaires au siège et dans les sections.

Des expériences similaires ont été signalées dans d'autres régions, notamment par les Sociétés nationales des Pays-Bas, de Finlande, d'Estonie, de Slovaquie, de Slovénie, du Yémen et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui sont déjà dotées de politiques relatives au volontariat ou ont entrepris de mettre en pratique le Guide de mise en œuvre de la Politique relative au volontariat.

Garantir l'égalité des chances aux hommes et aux femmes de tous âges qui prennent part en tant que volontaires à la fourniture de services et à la direction des Sociétés nationales, accroître la participation des groupes marginalisés et veiller à ce que les volontaires reçoivent du personnel salarié l'appui nécessaire.

L'un des objectifs importants de la Fédération est de veiller à ce que tous les programmes Croix-Rouge et Croissant-Rouge bénéficient des apports et de la participation égale des hommes et des femmes à tous les échelons des Sociétés nationales et du Secrétariat. Les réponses des Sociétés nationales au questionnaire d'auto-évaluation de la Fédération internationale révèlent que 57 pour cent des volontaires des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont des femmes.

Dans le cas des volontaires, à la différence de celui du personnel rémunéré, il n'est pas possible de simplement recourir à des mesures administratives pour garantir l'équilibre entre les sexes et entre les âges ou la diversité. L'expérience a montré que, s'agissant de l'équité entre les sexes, il est important de bien comprendre la situation et les besoins des volontaires. Le Secrétariat a donc incorporé une étude de cas spéciale sur le volontariat et un certain nombre d'outils de référence dans le CD-ROM sur l'équité entre les sexes qu'il a produit en 2002 ainsi que dans le dossier sur même thème, qui a été publié en 2003.

Des séances sur la diversité, l'équité entre les sexes et la jeunesse étaient prévues au programme des cours de formation pour dirigeants de Sociétés nationales que le Secrétariat a organisés en 2001 et 2002. Le Secrétariat a adopté des critères spéciaux de sélection des participants afin d'encourager les Sociétés nationales à inscrire des femmes et des jeunes à ces cours.

Environ 25 pour cent des Sociétés nationales ont donné des statistiques ventilées en fonction de l'engagement des volontaires, de la durée de l'engagement, du sexe, de l'âge, de la culture et du temps consacré au volontariat dans les rapports annuels qu'elles ont communiqués au Secrétariat. Le Secrétariat a décidé d'encourager dans l'avenir la publication de données différenciées.

Quatre Sociétés nationales d'Asie du Sud indiquent spécifiquement dans leur nouveau projet de Statuts que la création de bases diversifiées de volontaires et de membres constitue leur objectif essentiel. Ces Sociétés ont adopté des normes minima en matière de représentation afin de renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les organes de direction.

Coopérer avec les gouvernements pour élargir l'assise juridique, financière et politique du volontariat, et mobiliser un plus grand soutien de la part du public.

Les règlements juridiques et financiers applicables aux volontaires et aux organisations ont une incidence sur le volontariat. Certains aspects d'ordre juridique peuvent peser sur le volontariat, par exemple :

- la question de savoir si les personnes sans emploi sont autorisées à mener une action volontaire sans compromettre leur droit à des allocations de chômage ;

- la question de savoir si les déductions fiscales accordées aux organisations volontaires constituent une « concurrence déloyale » ;
- les questions relatives aux responsabilités en cas de dommages causés à des tiers.

Pour régler la question du cadre législatif qui pèse sur le volontariat, la Fédération internationale a lancé en 2003 un projet pour :

a) dans le cadre d'un effort plus vaste, créer dans tous les pays un environnement propice au volontariat, et évaluer les besoins et les obstacles législatifs dans le domaine du volontariat ;

b) favoriser les échanges de connaissances entre pays sur les meilleures pratiques dans le domaine de la législation relative au volontariat ;

c) définir les principes fondamentaux de la création d'un environnement propice au volontariat à travers la mise en place d'un cadre législatif.

Une première étape de la mise en œuvre du projet a été franchie avec la création, en mai 2001, d'un Comité juridique sur le volontariat composé d'experts des Sociétés nationales et du Secrétariat de la Fédération. La Fédération a en outre noué des partenariats avec les Volontaires des Nations Unies et l'Union interparlementaire dans le but d'inciter les gouvernements à promouvoir et soutenir le développement du volontariat dans leur pays. La Fédération internationale et ses partenaires ont élaboré un questionnaire en vue de recueillir des informations sur la législation en vigueur pertinente (y compris les décrets et autres instruments juridiques) et en évaluer l'impact sur l'activité volontaire. La Fédération internationale a distribué le questionnaire aux Sociétés nationales en août 2003, et le projet a été présenté à la réunion des conseillers juridiques des Sociétés nationales, en septembre 2003. Le questionnaire a également été remis aux parlements et aux gouvernements. Les résultats définitifs, notamment les recommandations relatives à la création d'un environnement propice au volontariat à travers un cadre législatif approprié, seront communiqués à toutes les Sociétés nationales et aux autres partenaires début 2004.

La Fédération internationale a saisi toutes les occasions, lors de conférences internationales, de mettre en lumière la contribution des volontaires à la gestion des problèmes qui préoccupent la communauté internationale. Dans la mesure du possible, des exemples de pays de différentes parties du monde ont été cités dans ces interventions pour mettre en évidence le caractère mondial du réseau Croix-Rouge et Croissant-Rouge, ainsi que la capacité du réseau d'agir efficacement aux échelons international, national et local simultanément.

Sur le plan bilatéral, de nombreuses Sociétés nationales de toutes les régions du monde ont collaboré avec les gouvernements à tous les niveaux dans le contexte de l'Année internationale des volontaires.

Développer la coopération avec d'autres organisations de volontaires à tous les niveaux et jouer un rôle important dans la célébration de l'Année internationale des volontaires en 2001.

La Présidente de la Fédération internationale a prononcé une allocution lors de l'inauguration de l'Année internationale des volontaires, le 28 novembre 2000, aux Nations Unies. L'Année a constitué, pour toutes les Sociétés nationales, une formidable occasion d'améliorer leurs méthodes de recrutement, de sélection, de formation, d'organisation et de reconnaissance des volontaires, ainsi que de promouvoir un environnement propice au volontariat dans leur pays. Chaque Société nationale a été encouragée non seulement à célébrer l'année de manière créative, mais aussi à participer activement avec d'autres organisations et avec le gouvernement à l'organisation et à la promotion de l'Année internationale des volontaires (IVY 2001) aux échelons national et local. De nombreuses Sociétés nationales ont constitué des « comités nationaux » avec d'autres organisations volontaires afin de promouvoir tous les aspects du volontariat dans leur pays.

La Fédération internationale a coopéré au développement du volontariat avec les principales organisations internationales spécialisées en la matière, comme l'IAVE et l'*Association for Volunteer Administration*. Les Sociétés nationales ont d'ailleurs fourni le plus gros contingent de délégués à la Conférence mondiale des volontaires, qui s'est tenue à Amsterdam en janvier 2001.

La Fédération internationale a fait une déclaration devant l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2001, pour apporter son soutien à sa résolution sur le volontariat et célébrer la fin de l'IYV 2001. En 2002, la Fédération internationale a apporté sa contribution au rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les activités réalisées pendant l'Année internationale des volontaires.

En outre, les Présidents de la Fédération internationale et du Comité international olympique ont signé en mai 2003 un accord qui favorise l'établissement de liens entre les Sociétés nationales et les Comités nationaux olympiques dans un large éventail de domaines prioritaires. Les deux organisations et leurs membres sont largement tributaires du soutien des volontaires et de la participation de ces derniers à leurs activités. Les deux Présidents sont convenus d'intégrer le volontariat dans les activités de coopération qui seront entreprises en application de l'accord.

Le Secrétariat a participé avec les Volontaires des Nations Unies (VNU) à un examen conjoint de l'Année internationale des volontaires. À l'issue de cet examen, le Secrétariat et les VNU ont décidé d'œuvrer de concert à la création d'une coalition avec d'autres organisations intéressées, afin d'inciter les gouvernements à promouvoir et soutenir le développement du volontariat dans leur pays. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs manifestations parallèles ont été organisées lors de grandes conférences internationales comme l'Assemblée mondiale sur le vieillissement en avril 2002 à Madrid, la XIV^e Conférence mondiale sur le SIDA en juillet 2002, à Barcelone, et le Sommet mondial pour le développement durable, en septembre 2002, à Johannesburg, pour promouvoir le rôle des volontaires. La Fédération internationale et ses partenaires ont saisi toutes les occasions, en particulier la Journée internationale des volontaires (5 décembre), d'insister sur la nécessité de sensibiliser les gouvernements et le grand public à l'importance du volontariat et des volontaires.

Conclusion

La Fédération internationale a réalisé, au cours des quatre dernières années, de remarquables progrès en matière de gestion des volontaires Croix-Rouge et Croissant-Rouge. Le *plan Volontariat 2005* du Secrétariat est maintenant dans sa troisième année et il est activement mis en œuvre par les Sociétés nationales, les délégations de la Fédération internationale et le Secrétariat. Des démarches structurées ont été entreprises en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud pour mettre en œuvre l'engagement et plusieurs Sociétés nationales ont adopté, dans ce contexte, leurs propres politiques du volontariat et guides d'application. Des possibilités et des outils de partage des savoirs ont été proposés aux Sociétés nationales. La Fédération internationale établit avec succès des partenariats avec d'autres organisations et avec des gouvernements. Divers rapports et ensembles de lignes directrices élaborés par le Secrétariat de la Fédération sont considérés par les Sociétés nationales comme des outils utiles pour le renforcement de leur gestion des volontaires.

Toutefois, beaucoup reste à faire. S'attaquer aux problèmes du volontariat implique un processus de changement, et exige du temps et une stratégie cohérente. Le *plan Volontariat 2005* du Secrétariat n'est qu'un aspect du travail à réaliser pour stimuler et soutenir le changement. Celui-ci continuera à exiger :

- la volonté politique de la Fédération à l'échelon international ;
- un encadrement actif de la part de la direction générale de la Fédération ;
- une connaissance approfondie des conditions locales ;
- l'engagement des dirigeants des Sociétés nationales ;

- un soutien efficace et économique du Secrétariat de la Fédération et des Sociétés nationales donatrices.

La capacité de gérer des services et des programmes efficaces de volontaires est la compétence essentielle la plus vitale de toute Société nationale. Par conséquent, l'aptitude à encourager et soutenir le renforcement de capacité restera la compétence essentielle vitale de la Fédération internationale.